



24 Septembre 2025

Affûtage
Ameublement
Automobile
Bijouterie / Joaillerie
Carrosserie
Coiffure
Cordonnerie
Couture
Crémateur animalier
Electricité
Electronique
Esthétique
Facture instrumentale
Fleuriste
Fourrure
Imprimeur
Métallurgie
Métiers d'art
Métiers Ruraux
Opticiens
Photographe
Pressing / Blanchisserie
Professions du chien et
du chat
Prothésiste dentaire
Pyrotechnie
Tailleur
Taxi
Taxidermiste

Lettre Ouverte au Gouvernement

Que le travail paie et stop à la fraude !

Nous, représentants élus des artisans des services, tenons solennellement à exprimer notre exaspération vis-à-vis de la double injustice dont est victime notre travail aujourd'hui.

Parce que nous sommes des professionnels qui respectent la règle de droit, parce que nous payons civiquement nos impôts et nos charges, parce que nous sommes attachés à l'ordre et à l'équité qui sont des conditions du développement économique national, ce sont toujours nos métiers et nos artisans qu'on accable de normes, de procédures et de charges supplémentaires !

Encore 800 millions de charges sociales sur les artisans en 2025 : ça suffit !

La coupe est pleine et nous sommes prêts à nous mobiliser comme jamais dans notre histoire pour faire cesser cette injustice sociale et cette absurdité économique.

Nous ne redresserons notre pays qu'en libérant et en récompensant le travail, qu'en baissant les charges sur le travail et les travailleurs, qu'en débarrassant nos métiers de normes hors sol et de règles stupides.

Le poids des charges et des réglementations est d'autant plus insupportable qu'il se double d'un laxisme coupable de l'Etat et des administrations dans le contrôle de la fraude. Partout, la fraude prospère, instaure une concurrence déloyale, désespère les honnêtes artisans. Que faut-il pour que les administrations fassent respecter l'Etat de droit ? Des affrontements ? Des suicides ? Des territoires entiers désertés par les artisans consciencieux ? Le droit est fait pour limiter le recours à la violence, mais que devons-nous faire quand le droit n'est plus respecté et que l'action des autorités pour le faire respecter est inexistante ?

Que peut un artisan de métiers de service et de fabrication quand s'installe un coiffeur, un institut de beauté, un garagiste, un toiletteur canin ou un fleuriste dans sa rue ou son village, sans respect des préalables à l'installation (diplômes, années d'expérience) des normes d'hygiène et de sécurité, sans déclarer la totalité de ses revenus et que l'administration ne fait rien ? Que faire quand l'ubérisation s'installe, remettant en cause le salariat comme norme et instaurant une précarisation des indépendants « ubérisés » ?



Affûtage
Ameublement
Automobile
Bijouterie / Joaillerie
Carrosserie
Coiffure
Cordonnerie
Couture
Crémateur animalier
Electricité
Electronique
Esthétique
Facture instrumentale
Fleuriste
Fourrure
Imprimeur
Métallurgie
Métiers d'art
Métiers Ruraux
Opticiens
Photographe
Pressing / Blanchisserie
Professions du chien et
du chat
Prothésiste dentaire
Pyrotechnie
Tailleur
Taxi
Taxidermiste

Que peuvent faire les prothésistes dentaires quand des mutuelles contractualisent avec des laboratoires chinois pour importer des prothèses à bas coût et les mettre dans la bouche des patients sans leur dire ?

Nous le disons solennellement : la coupe est pleine, et nous ne nous laisserons plus faire, allant vers des formes d'action inédite si rien ne change.

Nous, artisans des métiers de services, nous croyons au travail, nous aimons notre travail et nous lui consacrons souvent plus de 50 ou 60 heures par semaine, y compris le week-end s'il le faut pour nos clients, les Français !

Nous participons au premier chef aux forces vives et productives de la nation, nous voulons travailler, nous n'avons pas peur de beaucoup travailler, mais nous voulons avoir la juste rétribution de notre travail et travailler dans un environnement juste et équitable.

La CNAMS en quelques mots :

La CNAMS rassemble 37 fédérations patronales.

A ce titre, elle regroupe des activités et des métiers très nombreux comme par exemple les métiers de la fabrication, de la sous-traitance, l'ameublement, l'esthétique et la beauté, la coiffure, les métiers de la fourrure, la couture, la bijouterie, la carrosserie, l'automobile, les taxis, les fleuristes, les prothésistes dentaires, les pressings et les blanchisseries, les céramistes, les affûteurs, les électriciens, les cordonniers, les opticiens, les tailleurs, les photographes, les métiers d'art, les métiers ruraux, les professionnels du chien et du chat, les professionnels de l'électrodomestique et du multimédia, la facture instrumentale...

Fort de cette représentativité et de cette diversité, la CNAMS est aujourd'hui l'organisation patronale de l'artisanat qui regroupe le plus grand nombre de professions.

Ainsi, la CNAMS représente les intérêts de 54% des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers (entreprises exerçant une activité artisanale à titre principale ou secondaire), soit près de 430 000 entreprises qui représentent environ 1,8 million d'actifs, dont 1,1 million de salariés.